

COMMUNIQUE DE PRESSE

28 mai 2020

L'intimidation des associations environnementales, nouvelle arme de l'Etat pour la défense des intérêts de l'agro-business ?

Alors que le renforcement de la sanction des atteintes à l'environnement se fait toujours attendre, la gendarmerie d'Egletons semble plus occupée à traquer la liberté d'expression quand elle s'en prend aux intérêts de l'agro-business... C'est la désagréable impression que l'association Sources et Rivières du Limousin a ressenti aux premiers jours du déconfinement.

Le juriste et porte-parole de Sources et Rivières du Limousin a en effet reçu la visite, à son domicile, de la gendarmerie nationale, un samedi de déconfinement. Il est convoqué dans les semaines qui viennent pour être entendu dans une enquête le concernant (et ne concernant que lui), diligentée par Madame la Procureure de Tulle.

Les faits ? Avoir répondu en janvier 2020 à une interview de France3 Nouvelle-Aquitaine, pour dénoncer la destruction de 5ha de zones humides dans le cadre de la construction des serres industrielles à tomates hors-sol d'Egletons en Corrèze !

L'enquête concerne une prétendue « violation de domicile », pour avoir mis les pieds sur une partie de la zone de remblai. Les images diffusées sur France télévision le 16 janvier montrent pourtant bien notre porte-parole en dehors du site clôturé des serres industrielles, et en présence de deux journalistes autorisés par le propriétaire à faire leur travail : <https://frama.link/McmJTtGx>

Même si juridiquement une propriété privée agricole non clôturée ne constitue pas un « domicile » ; même si juridiquement le fait de pénétrer sur ce terrain naturel remblayé n'est ni interdit, ni sanctionnable ; et quand bien même les propriétaires, industriels de la tomate, n'ont jamais porté plainte (et interrogés par les gendarmes ne souhaitent pas le faire), la gendarmerie d'Egletons a jugé bon d'alerter Madame la Procureur qui a elle-même jugé bon d'ordonner immédiatement une enquête !

Les associations de protection de la nature agréées victimes directes de « Demeter » ?

C'est qu'entre-temps l'Etat s'est engagé, par la voix de son ministre de l'intérieur, à faire cesser tout « *agri-bashing* » à l'encontre du monde agricole, par la constitution de cellules de gendarmerie dédiées, nommées « DEMETER » (situation dénoncée par SRL). Et le chantier des serres à tomates est un site sensible en Corrèze (sans doute même le seul d'ailleurs) qui mérite toute l'attention des gendarmes : projet très controversé, il a été victime une nuit de juin 2019 de l'incendie de plusieurs engins de chantier au démarrage des travaux.

La nouvelle règle semble donc simple : vous critiquez publiquement un projet agro-industriel sensible ? La Procureure de Tulle et la Gendarmerie d'Egletons ouvrent une enquête ! Peu importe que le dossier ne puisse évidemment pas aller plus loin. Le principal est de faire passer le message : entre l'atteinte à l'honneur et le fichage automatique, l'intimidation fonctionnera...

SRL, qui a écrit en ce sens à Madame la Procureure de la République et au Ministère de la Justice, demande à l'Etat de consacrer son énergie dans la poursuite et la sanction des atteintes avérées à l'environnement (pollution des cours d'eau par pesticides, destructions de zones humides, recalibrages de cours d'eau, destruction d'espèces et d'habitats, abandon et brûlage de déchets agricoles, etc.), plutôt que de faire perdre son temps et son honneur aux associations de défense de l'intérêt général environnemental, à ses juristes et portes paroles.